

M. Drury: A cause de la pluie et de l'érosion résultant de celle-ci, je dois aviser l'honorable député qu'il ne s'agit pas là d'une responsabilité qui relève du gouvernement fédéral. On s'occupe surtout du fait que la navigation cause l'érosion. Quoique nous cherchions à trouver des solutions, la cause dont il parle n'existe pas actuellement.

M. Fortin: Monsieur le président, je désire poser une dernière question supplémentaire.

Si le ministre voulait se lancer en politique, il serait promis à un brillant avenir, car il patine très bien. Il sait ce que je veux dire. Les pluies ont contribué à aggraver la situation, mais cela ne règle pas le problème de l'érosion causée par la navigation, étant donné que les bateaux sont d'un tonnage beaucoup plus fort maintenant, et que leur vitesse n'est pas la même que lorsque le fameux règlement a été adopté. Je vais demander au ministre quand le règlement sera changé en ce qui a trait à la distance prescrite de 3,000 pieds sur le bord de la rive, question à laquelle il refuse de répondre maintenant. Alors, je la lui pose à nouveau. Changera-t-il ce règlement, afin de tenir compte du volume des bateaux et de leur vitesse, afin que les propriétés soient protégées sur les deux rives du fleuve Saint-Laurent?

M. Drury: Monsieur le président, j'accepte ce que dit l'honorable député. On s'empresse le plus vite possible de réviser les règlements.

LA DISPONIBILITÉ DE FONDS POUR LA CONSTRUCTION DE MURS DE SOUTÈNEMENT

M. Bernard Loiselle (Chambly): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre peut-il nous assurer que son ministère dispose des fonds nécessaires pour réaliser les ouvrages prévus par les normes actuelles, et je ne me plains même pas du fait que ces normes soient accrues, celle de 3,000 pieds, et pourra-t-on réaliser les murs qui doivent être érigés là où les rives sont à moins de 3,000 pieds du chenal?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur le président, des sommes sont approuvées par le Parlement, mais malheureusement toutes les sommes pour en arriver à une solution cette année ne sont pas allouées.

* * *

● (1120)

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'EXPULSION D'UN ATTACHÉ DE PRESSE CHINOIS—LE RÔLE DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN—DEMANDE DE PRÉCISIONS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet d'un attaché à l'ambassade de Chine. La question a déjà été soulevée à la Chambre; le ministre a alors refusé de nous donner des détails sur l'incident, de crainte que nos relations avec la

Questions orales

Chine communiste n'en souffrent. Je lui demande maintenant si on lui a signalé une émission de Radio-Canada hier soir au cours de laquelle on a rapporté que cet homme a été expulsé du Canada à la demande du gouvernement américain, parce qu'il se livrait à des activités préjudiciables aux États-Unis. Comme cette déclaration est passée aux nouvelles de Radio-Canada, société qu'on a pu critiquer mais à qui on n'a jamais reproché de manquer d'objectivité et d'exactitude dans ses reportages...

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: ... le ministre est-il disposé à aller plus loin qu'il ne l'a fait l'autre jour avant que ces révélations soient faites?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je tiens, bien sûr, à féliciter le très honorable représentant de son sens de l'humour. Je l'apprécie certes dans le contexte actuel. Je crains bien de ne pouvoir aller plus loin que je l'ai fait l'autre jour, même si Radio-Canada diffuse d'autres nouvelles hypothétiques. Je dirai toutefois que la décision prise par le gouvernement du Canada ne l'a pas été à la demande d'aucun autre gouvernement.

M. Diefenbaker: Le ministre ne pourrait-il pas aller un peu plus loin, étant donné que ce qui a été fait ne présente apparemment aucun danger pour la sécurité du pays, et qu'il n'y a certainement pas lieu de dissimuler ainsi, sinon il semblerait que le gouvernement fasse preuve d'un sens de l'humour et d'entêtement en s'efforçant de cacher au Parlement une information qui est maintenant connue de tous?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que cet attaché d'ambassade a été prié de quitter le pays à cause d'activités jugées incompatibles avec son rang de diplomate au Canada. Il me faudra, je crois, traiter l'affaire d'une façon qui maintienne les bonnes relations entre le Canada et la Chine et, à mon avis, il ne serait certainement pas dans l'intérêt du public que d'autres détails soient révélés.

L'EXPULSION D'UN ATTACHÉ DE PRESSE CHINOIS—LA MÉTHODE D'INFORMATION DU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. J'ai avisé le cabinet du ministre que j'allais reprendre cette question aujourd'hui et j'espère que le ministre sera un peu mieux disposé qu'il ne l'a été avec le très honorable député de Prince-Albert. Comment l'affaire a-t-elle été portée à l'attention du gouvernement canadien, et sur recommandation de qui? Qui a informé le gouvernement du Canada que le comportement de ce diplomate chinois était incompatible avec son statut ici?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, c'est le gouvernement canadien qui est arrivé à cette conclusion...

Une voix: Là n'est pas la question.